

9 MAI

AU 5 JUILLET



PROPOSEZ  
VOS IDÉES,  
NOUS LES  
RÉALISONS !



Le budget participatif est né sous l'impulsion de la ville de Paris afin de donner la possibilité aux Parisien·nes de participer directement aux décisions qui concernent leur vie quotidienne. Depuis 2014, plusieurs milliers de projets ont été ainsi proposés. Paris Habitat, sensible à la participation citoyenne, s'est également engagé en 2017 dans cette démarche. Cette année, vous allez pouvoir proposer une ou plusieurs idées qui concernent directement votre cadre de vie. Nous vous encourageons à saisir cette opportunité pour imaginer des projets créatifs, ludiques, écologiques, pratiques... qui changeront votre résidence.

 [www.budgetparticipatif.parishabitat.fr](http://www.budgetparticipatif.parishabitat.fr)

vivre  
ensemble  
la ville

 Paris  
Habitat

# PROPOSEZ VOS IDÉES, NOUS LES RÉALISONS !



## COMMENT ÇA MARCHE ?

**Chaque résident peut y participer, dès l'âge de 7 ans.**

L'objectif est de proposer des idées en lien avec l'amélioration de votre cadre de vie, Paris Habitat les réalise et toutes vos idées sont les bienvenues ! Si vous louez un commerce ou un local associatif, vous pouvez également participer.

### COMMENT PARTICIPER ?

**Du 9 mai au 5 juillet 2022**, Paris Habitat vous invite à imaginer des projets pour votre résidence. Seul, en famille, entre voisins, vous avez carte blanche pour proposer des idées et améliorer votre cadre de vie. C'est très simple, il vous suffit de retirer le dossier de participation à la loge de votre gardien.ne.

[www.budgetparticipatif.parishabitat.fr](http://www.budgetparticipatif.parishabitat.fr)

### POUR QUELS TYPES DE PROJETS ?

Il s'agit de projets visant à développer une idée durable : un aménagement, un équipement (création d'un local vélo, plantation d'arbres fruitiers, amélioration des parties communes...).

Les projets doivent s'adresser à tous et concerner directement votre résidence.

Les projets d'événements entre voisins ne sont pas pris en charge par le budget participatif. Vous pouvez en faire la demande auprès de votre direction territoriale.

Bien entendu, votre idée doit être techniquement réalisable et surtout s'adresser au plus grand nombre !

### ET LA SÉLECTION ET LE VOTE ?

**Du 6 juillet au 31 août 2022**, l'ensemble des idées de chaque résidence sera étudié en fonction des critères de faisabilité technique, financière et juridique. Les idées retenues seront présentées à une commission de sélection qui sera composée de représentants de Paris Habitat, de la mairie de Paris et de locataires.

Les projets finalistes seront ensuite diffusés aux locataires de la résidence concernée pour être soumis au vote.

**Le vote sera organisé  
à la loge de votre gardien.ne  
à l'automne 2022.**

Tous les résidents, à partir de 7 ans, pourront voter du 1<sup>er</sup> au 7 octobre 2022 pour un seul projet.

L'initiative lauréate sera ensuite mise en oeuvre.

 [www.budgetparticipatif.parishabitat.fr](http://www.budgetparticipatif.parishabitat.fr)

vivre  
ensemble  
la ville

 **Paris  
Habitat**